

4^{ème} journée nationale des SDIS

Mardi 9 novembre 2010

SOMMAIRE

- ✓ Communiqué de presse

- ✓ Discours de Claudy Lebreton

- ✓ Enquête SDIS 2010

Paris, le 9 novembre 2010

Communiqué de presse
de l'Assemblée des Départements de France

4^{ème} journée nationale des SDIS : une assise départementale affirmée

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'Assemblée des Départements de France a réuni le 9 novembre 2010, à Paris, les présidents des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Cette Journée nationale qui a rassemblé près de 150 personnes, a été l'occasion de présenter l'enquête annuelle sur les SDIS. Il en ressort plusieurs éléments significatifs :

- Les SDIS sont confrontés, comme les autres collectivités et établissements publics à la crise des finances publiques qui frappe les départements, leurs principaux financeurs avec les communes et EPCI;
- L'année 2010 aura marqué une véritable rupture dans l'évolution des ressources et des charges des SDIS les conduisant parfois à mettre en instance certains projets.

En 2010, les départements ont contribué à hauteur de 56 % au budget des SDIS, soit 2,2 milliards d'euros. Cette contribution progresse bon an mal an de 4 à 6 %.

L'enquête de l'ADF sur les SDIS confirme les grandes tendances observées et anticipées les années précédentes :

- Une très nette amélioration de la « visibilité prospective » des SDIS ;
- La recherche de plus en plus fréquente d'espaces de coopération (2/3 des SDIS) avec les Départements dans de nombreux domaines (techniques, finances, ressources humaines, achats...) ;
- La poursuite d'une modernisation et de mise à niveau du dispositif territorial de sécurité civile.

Retrouver ce communiqué de presse sur www.departement.org.

Contact presse :

Nadia SALEM

Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01

nadia.salem@departement.org

Allocution de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

4^{ème} Journée nationale des SDIS

Mardi 9 novembre 2010

PARIS

**Monsieur le Préfet, Directeur de la sécurité civile,
Messieurs les Présidents Yves ROME et Éric DOLIGÉ, Présidents du groupe de travail des Pcasdis,
Mesdames, Messieurs les Présidents de CASDIS, chers collègues,
Messieurs les Directeurs des SDIS,
Mesdames, Messieurs,**

Je suis heureux d'ouvrir cette nouvelle édition de la journée nationale des SDIS.

C'est la 4^{ème} année que nous organisons cette rencontre pour vous restituer les enseignements de l'enquête annuelle prospective sur les SDIS que l'ADF conduit chaque année avec notre partenaire, le Cabinet LAMOTTE.

Il n'est pas inutile de rappeler que lorsque les conseils généraux ont pris la responsabilité des SDIS, nous ne possédions pas un certain nombre d'informations nécessaires au pilotage de cet établissement public. **Notamment, les données financières manquaient** alors qu'il nous fallait anticiper dans nos budgets des évolutions souvent à deux chiffres de cette dépense. Et ce, alors que les gouvernements avaient choisi de geler à l'inflation l'évolution des contributions des communes et EPCI.

Cette enquête annuelle était donc une nécessité pour nos départements.

Depuis 2005, chaque année nous affinons nos questionnements et je suis particulièrement satisfait de voir que **cette année la totalité des SDIS y a participé.**

C'est la démonstration la plus évidente de la pertinence de notre démarche.

La sortie de **ce travail**, sa présentation à l'ensemble des présidents et directeurs des SDIS de France est un rendez-vous annuel devenu intournable. Votre présence, nombreuse aujourd'hui, en confirme la pertinence. Il **est non seulement utile à tous les SDIS, mais indispensable.**

Disons également que les données produites par le ministère et en particulier la Direction de la Sécurité civile, sont utiles mais par nature rétrospectives et les présidents de conseils généraux et de SDIS ont voulu se doter d'instruments d'anticipation. **En cela, les travaux du ministère et ceux conduits par l'ADF sont complémentaires.**

Cette année, notre rencontre se situe dans un moment particulier : tandis que vos interventions continuent de croître, les financeurs principaux des SDIS, les départements, éprouvent des difficultés financières croissantes, que dorénavant plus personne n'ignore, et dont les répercussions sur les SDIS sont significatives.

1. Les départements traversent effectivement une crise d'une ampleur inédite.

Cette crise est double : financière d'abord, institutionnelle ensuite.

- **Les départements sont confrontés à une crise financière qui va les atteindre dans leurs missions.**

Les termes de l'équation sont malheureusement simples.

Les budgets départementaux représentaient en 2009, 67,3 Mds € dont près de **51 Mds € de dépenses de fonctionnement**. Parmi celles-ci, on distingue 33 Mds € de dépenses sociales dont 13,4 Mds € au titre des trois grandes allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

Or, depuis 3 ans, celles-ci augmentent chaque année de + 1 Mds € alors que la compensation financière de l'Etat aux conseils généraux qui mettent en œuvre cette solidarité nationale affiche un déficit de près de 5 Mds € sur 2010 et de plus de 6Mds € en 2011. En cumulé, depuis 2003, cette compensation est déficitaire de plus de 20 Mds €.

Les SDIS représentent un rôle majeur des départements. Ils constituent un poste de dépense important puisque **les départements contribuent à hauteur de 56 % au budget des SDIS** ce qui représente plus de 2,2 Mds € (sur un financement global de 3,9 Mds € en 2009) qui progresse bon an, mal an de 4 % voire 6 %.

Les départements se retrouvent donc confrontés à un effet de ciseaux structurel :

- des dépenses qui croissent par leur nature – sans grande capacité de les réguler et vous le savez bien puisque les interventions des services de secours (4,2 millions en 2009) ont crû de 6 % de 2008 à 2009, les secours à la personne et les incendies de 10 % ;
 - des recettes qui se sont effondrées ou pour le dire autrement sont en discordance avec la nature des dépenses de solidarité supportées par les départements ;
 - Enfin, il faut y ajouter le gel des dotations de l'Etat, qui alourdit encore les perspectives entre 2011 et 2013.
- **Tous les rapports produits sur ce sujet concordent pour conforter ce diagnostic et les solutions que nous réclamons ne progressent pas...**

Ces difficultés auxquelles nous sommes confrontés ne sont pas sans incidence sur les SDIS. Les contraintes financières que nous subissons ont déjà des répercussions sur vous, vous le verrez

dans la présentation de l'enquête ADF. **Sauf à trouver d'autres règles du jeu, ces difficultés vont s'aggraver.**

- Comment continuer de financer la PFR ?
- comment répondre aux demandes nouvelles émanant de la « profession » qu'il s'agisse des volontaires ou qu'il s'agisse des professionnels ?
- Qui prendra en charge les nouveaux équipements de communication Antarès ?
- Qui finance la sécurisation du réseau routier après avoir supporté sa rénovation ?

Dans le cadre du texte de la réforme territoriale finalement adopté, si aucune disposition ne modifie le rattachement au conseil général des SDIS, la question de l'attribution de compétences exclusives aux départements et régions, voire aux futures métropoles se pose, ce qui nous conduira sans doute à une évolution des règles en vigueur.

Je souhaite partager avec vous ces réflexions car la question est désormais de savoir si demain notre collectivité aura les moyens juridiques et financiers pour assumer ses politiques de proximité, au service de nos habitants, de nos entreprises, de nos communes, de nos territoires, de la sécurité.

Demain, par exemple, **sans aucune relation financière ou fiscale avec les entreprises, comment les départements feront-ils pour inciter à la mise à disposition des quelques 197 000 volontaires dans la journée ?**

Comment financer les avancées sur le statut du volontariat que propose le député MOREL-A-L'HUISSIER qui n'a pas souhaité, pour le moment d'ailleurs, auditionner ni le président de l'ADF ni des présidents de SDIS ?

Je n'ai pas de certitude aujourd'hui mais nous devons rechercher ensemble les réponses les plus adaptées.

2. Dans ce contexte, nous n'avons d'autres issues que de nous engager ensemble à renforcer l'efficacité de notre gestion

Vous constaterez que d'ores et déjà de nombreux efforts ont été faits, mais nous avons en ce domaine encore des marges de progression.

Je me réfère plutôt à ce qui se développe, souvent silencieusement, de manière parfois expérimentale, et qui finalement procède de l'intelligence du terrain, voire d'une intelligence des territoires.

De nombreuses initiatives existent, les exemples de coopération ou de mutualisation conseil général/SDIS sont nombreux :

- un garage commun parc de l'équipement/SDIS pour les gros engins,
- des systèmes d'informations communs (de gestion, des SIG),
- la rationalisation de l'implantation des centres d'intervention, car la population évolue vite et considérablement dans sa localisation et ses déplacements et il nous faut continuellement adapter le gabarit et l'implantation de nos centres.
- Il en est de même pour ce qui concerne nos écoles départementales, notamment à l'heure où enfin les contraintes de formation des volontaires vont s'alléger.

Mais, il faut aussi clairement et sous l'égide des ARS que toutes les composantes du secours assument leurs responsabilités dans cette chaîne territoriale, des opérateurs de VSL au SAMU – financés tous deux par les crédits de la sécurité sociale.

Il n'est pas normal qu'à peine plus de 110 000 carences soient prises en charge alors que nous savons tous qu'elles devraient être plus nombreuses, surtout lorsqu'on sait que 2,2 millions d'interventions relèvent du secours à la personne et que le financement du référentiel SAP, globalement appliqué, reste malgré tout aléatoire.

Pour ce qui concerne le volontariat, nous avons déjà beaucoup fait en acceptant les dispositions contenues dans le décret du 13 Octobre 2009 et qui se traduit par un effort financier de plus de 30 M€ d'euros sur trois ans.

L'ADF a participé aux travaux de la commission « **Ambition volontariat** » et nous souscrivons à la reconnaissance de l'engagement citoyen que les SPV mettent en pratique au quotidien, à la valorisation des compétences et savoir-faire qui doivent s'inscrire dans une trajectoire personnelle et professionnelle reconnue au sein de la société, de leur entreprise, voire du SDIS.

3. L'évolution des règles qui concernent l'encadrement supérieur des SDIS.

Lors du Congrès d'Angoulême, mes collègues et moi avons eu l'occasion de le dire : les pompiers relèvent de la fonction publique territoriale et il n'est pas question d'en autonomiser tout ou partie dans la fonction publique d'Etat.

Les pompiers dans les SDIS ont un patron et un seul, le président du conseil général ! Il préside le SDIS et à ce titre revendique le droit, comme autorité territoriale, de nommer seul le directeur du SDIS, à l'instar de n'importe quel fonctionnaire territorial.

Nous avons indiqué à quel point les élus appréciaient les compétences et le professionnalisme des directeurs et de leurs adjoints. Nous considérons que les qualités qui leur sont indispensables pour exercer leurs fonctions ont besoin d'être valorisées et qu'il nous appartient d'être à leurs côtés pour assurer le développement de leurs carrières, fut-ce ailleurs que dans les SDIS.

En ce sens un certain nombre d'évolutions doivent voir le jour :

- **mettre fin à la co-nomination** Préfet-Président du Conseil général et adopter la fonctionnalisation réelle de certains postes, les n°1 et n°2 dans les plus gros SDIS de la première catégorie (de l'ordre d'une trentaine au total) pour une durée limitée (2 x 5 ans par exemple) ;
- **trouver une formule juste et équitable d'adaptation et d'évolution des cadres d'emploi** des sapeurs-pompiers professionnels ;
- **inciter à la mobilité** et à la prise de responsabilité ;
- mais surtout **créer des passerelles sur des cadres d'emploi** de type « expert de haut niveau » voire directeurs de projet soit au sein des collectivités territoriales mais aussi d'autres structures de toute nature.

Cette question est un chantier ambitieux d'adaptation et de modernisation, d'un service public qui nous est essentiel. C'est pourquoi, pour donner corps aux perspectives alors ouvertes, je vous propose de prolonger la méthode que nous avons choisie pour défricher ce dossier en mai dernier : un système d'auditions thématiques confié à quelques uns d'entre nous, sous l'autorité d'Éric DOLIGÉ et d'Yves ROME. Seraient entendus l'ensemble des parties prenantes sur un tel sujet : DSC, DGCL, CNFPT, DGAFP, ENSOSP, DRH du Ministère de la Défense, responsables des grands groupes qui peuvent ouvrir des perspectives d'évolution aux officiers supérieurs...

Ces auditions aborderaient, selon un rythme mensuel, la catégorisation des SDIS, la définition de ce que d'aucuns appellent un « parcours qualifiant » et les parcours de formation, les conditions de « reformation » des éventuels incidentés de carrière, la révision des textes législatifs ou réglementaires qui s'avèreraient nécessaires pour moderniser le cadre d'emploi, afin de mettre au point en 2011 un projet global complet et ambitieux partagé du cadre d'emplois des officiers supérieurs.

Depuis l'année dernière, l'ADF a beaucoup travaillé et de nombreux dossiers ont évolué, beaucoup de choses ont été entreprises dans le domaine du « secours incendie », les échanges de cette journée en seront l'exemple.

Cette journée nationale de réflexion à l'intention des Présidents de CASDIS est toujours fructueuse. Elle a vocation à perdurer, elle sera reconduite pour une cinquième édition l'année prochaine.

Surtout, je tiens à remercier chaleureusement Yves ROME et Éric DOLIGÉ pour leur travail en commun souvent décisif avec nos partenaires, je pense à la Fédération nationale, mais aussi aux organisations syndicale ou au ministère, même si vous le savez j'ai toujours quelques désaccords avec la façon dont en matière de secours et d'incendie, alors que les départements sont les opérateurs, nous sommes souvent mal associés aux décisions qui concernent ces services.

Je veux redire au nom de tous, je crois, l'attachement à un service public performant et moderne qui contribue à tout instant à la mission essentielle de protéger les vies et les biens et participe avec efficacité à l'aménagement et à l'équilibre de nos territoires.

Bon travail et merci à vous tous d'être présents.



Enquête SDIS 2010

Extrait pour la Journée Nationale des SDIS
Paris, 9 novembre 2010



Sommaire

2

- *Lettre de conclusion générale* 3
- *Les chiffres clés* 8
- *Partie 1 • Les finances et la prospective* 13
- *Partie 2 • La mutualisation SDIS / Conseil général* 25
- *Partie 3 • Les ressources humaines* 27
- *Partie 4 • Les sapeurs-pompiers volontaires* 35

- *Les SDIS sont confrontés, comme les autres collectivités et établissements publics, à la crise des finances publiques qui touche leurs principaux financeurs que sont les départements, les communes et EPCI.*
- *L'année 2010 aura marqué une véritable rupture dans l'évolution des ressources et des charges des SDIS conduisant ceux-ci, non seulement à mettre en instance certains projets, mais pour une dizaine d'entre eux à commencer à réviser leur format humain.*
- *Pour autant, l'enquête 2010 confirme les grandes tendances observées et anticipées les années précédentes.*
 - ✓ *Une très nette amélioration de la "visibilité prospective" des SDIS (mais qui se heurte à une réticence accrue des départements à s'engager sur la voie conventionnelle pluriannuelle).*
 - ✓ *La recherche de plus en plus fréquente d'espaces de coopération avec les Départements.*
 - ✓ *La poursuite d'une modernisation et de mise à niveau du dispositif territorial de sécurité civile.*

- *La situation financière des SDIS, globalement saine, leur a permis de faire face à des engagements importants sur leurs investissements :*
 - ✓ *pour l'immobilier avec le "pic" de 2010-2011 sur les constructions neuves et les rénovations,*
 - ✓ *pour les transmissions et l'informatique avec le déploiement du programme ANTARES, les modernisations des systèmes de gestion d'alerte, le déploiement de système d'informations,*
 - ✓ *pour le maintien à niveau du Parc matériel.*
- *Cette dynamique d'investissement s'est faite grâce à un recours à l'emprunt plus important . La dette des SDIS est une dette « jeune » , encore modérée en volume (la dette en capital représente 25% des recettes réelles de fonctionnement) mais qui va commencer à peser sur l'avenir.*
- *Hors intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement sont entrées en phase de "plateau", c'est-à-dire qu'elles se sont fortement rapprochées de l'inflation. Les dépenses de personnel notamment devraient connaître une évolution de l'ordre de 3% par an (inflation comprise) jusqu'en 2013. Ce mouvement amorcé en 2009 s'est renforcé avec l'impact de la crise financière et cela alors que les SDIS sont confrontés à la poursuite de la demande de secours.*

- *Les recettes de fonctionnement des SDIS, principalement amenées par les contributions des départements (54% des RRF au BP 2010), ont été souvent complétées par les reprises d'excédent antérieur dès le vote du BP. Cette stratégie financière qui a permis aux départements de limiter leur effort sur 2010 (évolution de +1,8% donc inférieure au rythme des dépenses), n'empêchera pas durablement le retour à des évolutions supérieures compte tenu du plafonnement des contributions des communes et EPCI.*
- *Pour les départements, le rythme d'augmentation annuelle pourrait se situer autour de +3,5% par an jusqu'en 2013. Tant que les dépenses des SDIS évolueront plus vite que l'inflation, les contributions des départements seront appelées à des niveaux plus élevés.*
- *C'est pour faire face à ce contexte que sont engagées au sein des SDIS des démarches de plus en plus fines de contrôle de gestion, de recherche de marges de manœuvres, de redéploiement interne des moyens.*
- *Ces démarches, peu fréquentes jusqu'alors, conduisent les SDIS à s'interroger sur les conditions d'emploi de leurs personnels notamment SPP : organisation du temps de travail, régime de garde, niveau de garde, affectation des personnels jours-nuit, GPEC...*
- *Pour la première fois depuis la départementalisation, certains SDIS (15%) ont procédé à des réductions d'effectifs.*

- *De la même manière, en recherche d'efficience et dans la lignée des travaux parlementaires sur la mutualisation des moyens (délégation sénatoriale, mai 2010), les SDIS et les Départements développent de plus en plus de coopération dans de nombreux domaines (technique, finances, ressources humaines, achats, logistique, immobilier) et l'intégration des Parcs de l'équipement avant le 1^{er} janvier 2011 est pour plusieurs départements une opportunité de mise en commun de moyens. 2/3 des SDIS ont ainsi construit avec la collectivité départementale des espaces de coopération.*
- *Au regard des réponses à l'enquête 2010, on peut penser que la grande majorité des SDIS est désormais entrée dans une période de "maturité". Après la phase de construction de la départementalisation (2000-2005), fortement marquée par le double effet des transferts communaux et les mesures en direction des personnels (temps de travail, régime indemnitaire, réforme de la filière); puis celle de la consolidation 2005-2010 (planification, investissements immobiliers et des transmissions, organisation, ...), les SDIS semblent avoir stabilisé leur format dans une logique départementale même si certains de leurs partenaires (santé) ont eux une logique régionale.*
- *Cette stabilisation reste cependant très fragile car elle repose pour 80% des effectifs et de la réponse opérationnelle sur le volontariat, même dans les zones très urbaines.*

- *Celui-ci est toujours dynamique globalement mais réclame une attention soutenue de la part des décideurs. La place des SPV dans l'organisation est plus que jamais un enjeu pour le modèle français de secours, notamment au regard des contraintes financières. L'enquête montre que les SDIS sont attentifs à mieux connaître leurs personnels volontaires, leur place dans la structure, les conditions qui leur sont faites dans l'indispensable complémentarité avec les SPP. Le volontariat des années 2010 n'est plus celui d'avant la départementalisation car désormais plus de la moitié des SPV de France n'ont pas connu "l'époque communale".*
- *A noter enfin que les spécificités de chaque SDIS conduisent à relativiser l'exercice de comparaison. Les problématiques sont très différentes selon les territoires, la sociologie, les risques, les sollicitations de la population, l'histoire. Se comparer pour se poser les bonnes questions semble préférable à un exercice d'harmonisation que le législateur n'a pas voulu.*

Les chiffres clés (1/5)

8

<i>Données Année 2009</i>	<i>Moyenne nationale</i>	<i>Moyenne 1^{ère} Catég</i>	<i>Moyenne 2^{ème} Catég</i>	<i>Moyenne 3^{ème} Catég</i>	<i>Moyenne 4^{ème} Categ</i>	<i>Moyenne 5^{ème} Categ</i>
<i>Nombre de centres</i>	70	93	87	74	43	35
<i>Nb d'habitants défendus par centre</i>	8.891	14.372	8.243	6.295	6.587	5.006
<i>Nb de SPP pour 10.000 hab. (hors SSSM)</i>	6,7	8,1	6,4	5,3	5,3	3,8
<i>Nb de SPV pour 10.000 hab. (hors SSSM)</i>	29,0	22,4	27,7	36,7	37,6	50,0
<i>Nb de PATS pour 10.000 hab.</i>	1,9	2,1	1,7	1,6	1,7	2,1
<i>Nb d'interventions pour 10.000 habitants</i>	598	677	571	616	526	547
<i>Nb d'habitants défendus / chaque SP en garde jour</i>	5.488	4.385	6.048	7.380	7.551	5.688
<i>Dépenses fonctionnement par habitant au CA 2009</i>	69,8	76,9	65,7	62,0	68,1	64,7

Les chiffres clés (2/5)

9

<i>Les chiffres clés</i>	<i>2010 96 SDIS*</i>	<i>2011 54 SDIS</i>	<i>2012 43 SDIS</i>	<i>2013 39 SDIS</i>
<i>Évolution des DRF</i>	+1,9%	+3,2%	+3,0%	+2,7%
<i>Dont dépenses de personnel</i>	+2,9%	+3,2%	+2,8%	+2,5%
<i>Dont dépenses de gestion courante</i>	+0,3%	+2,2%	+1,9%	+2,1%
<i>Évolution des RRF</i>	+2,4%	+2,2%	+2,7%	+2,5%
<i>Dont contribution du département</i>	+2,9%	+4,1%	+3,7%	+3,4%
<i>Évolution du capital restant dû au 31/12</i>	+13,6%	+2,3%	+8,4%	+4,6%

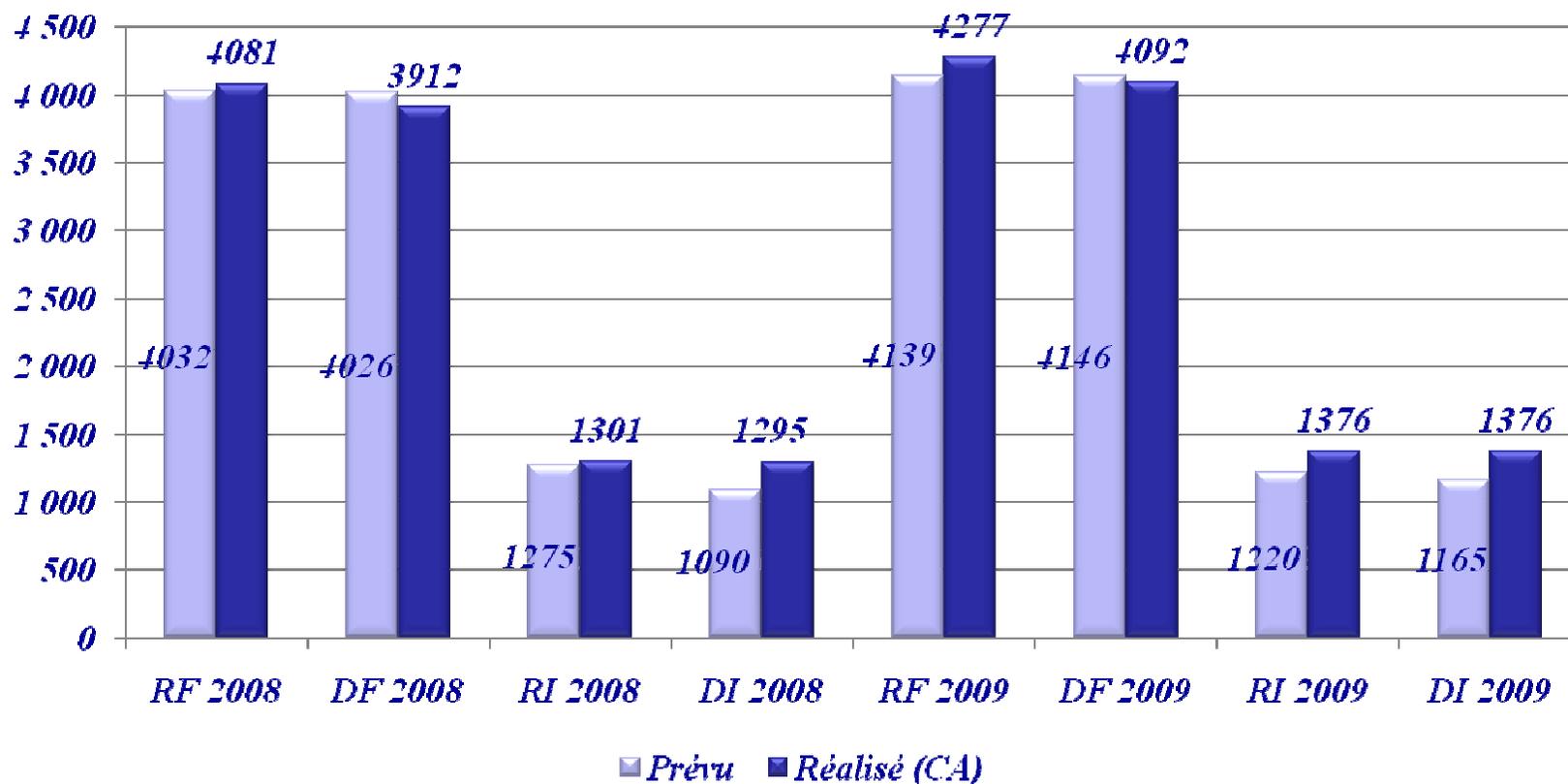
**Comparaison sur 94 SDIS de 2009 à 2010 de BP à BP et sur 91 SDIS pour le capital restant dû*

Les chiffres clés (3/5)

Comparaison évolution prévue / réalisée depuis 2008

10

- *Le graphique ci-dessous montre qu'en 2008 et 2009, les prévisions de recettes de fonctionnement ont été plutôt sous-estimées, tandis que les prévisions de dépenses ont été plutôt surestimées, ce qui a produit dans de nombreux SDIS des excédents. Cependant, en investissement, les prévisions ont été inférieures aux réalisations, tant en recettes qu'en dépenses.*

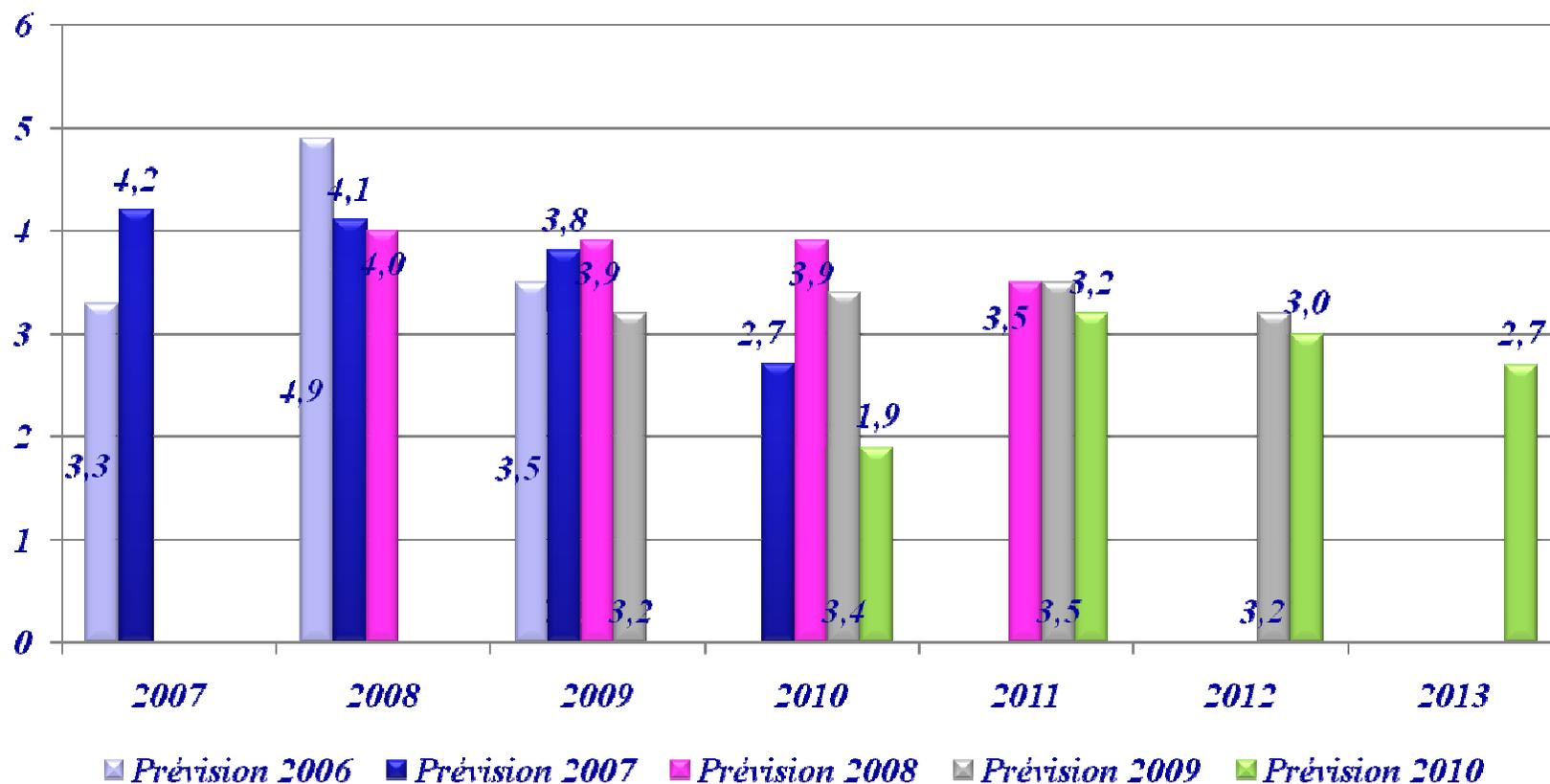


Les chiffres clés (4/5)

Prévision d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2006 (%)

11

- *Le graphique ci-dessous se lit de la manière suivante : en 2006 les SDIS prévoyaient une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement de 3,5% pour 2009, en 2007 pour cette même année 2009, ils prévoyaient une évolution de +3,8%.*

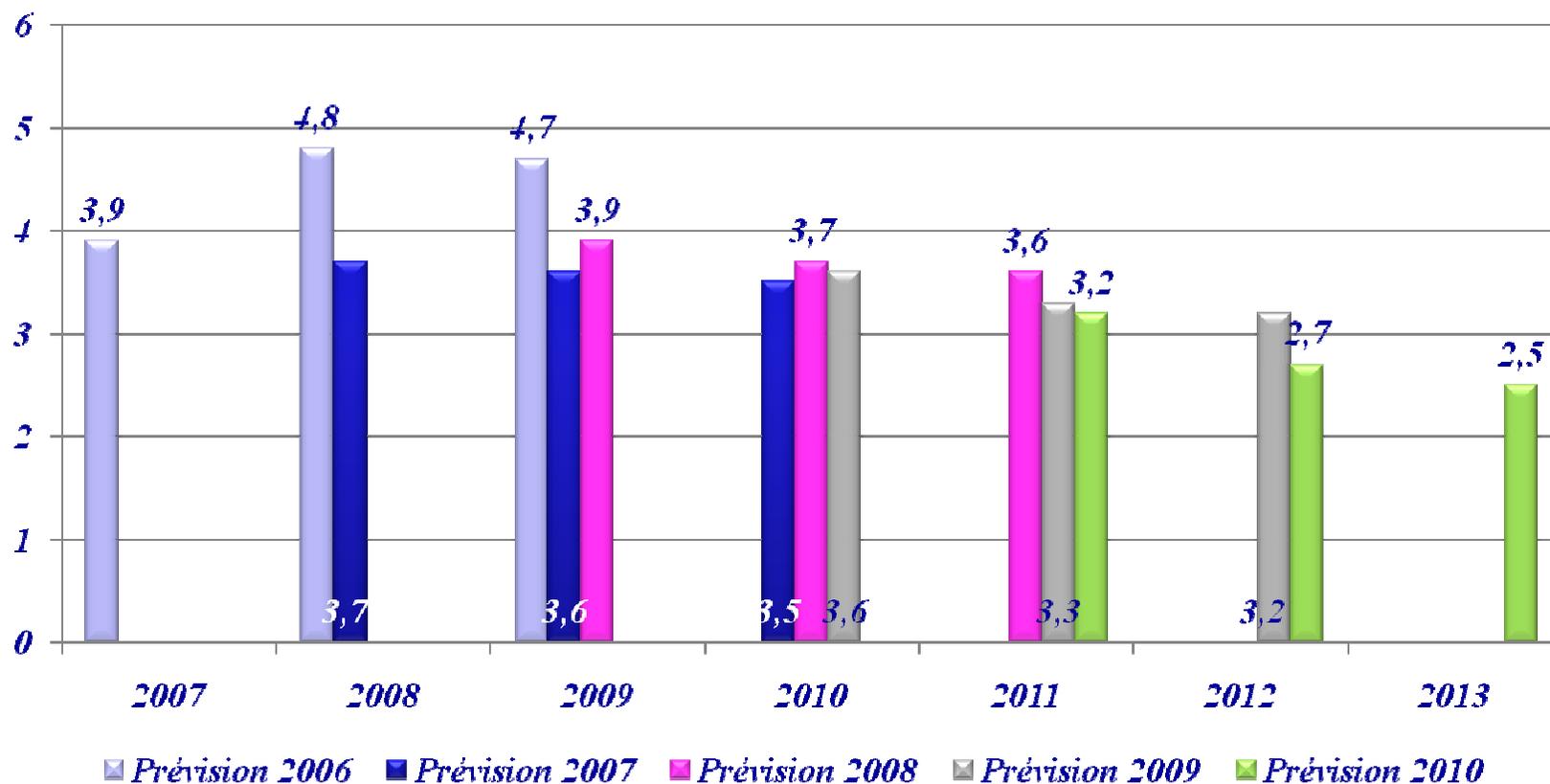


Les chiffres clés (5/5)

Prévision d'évolution des dépenses de personnels depuis 2006 (en %)

12

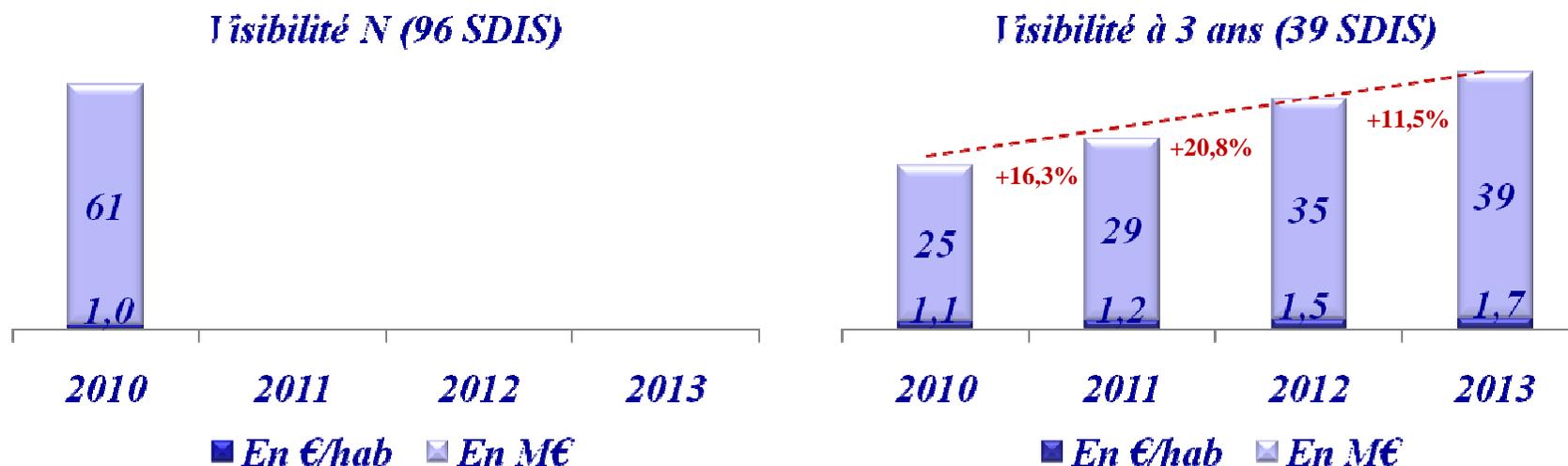
- *Le graphique ci-dessous se lit de la manière suivante : en 2006 les SDIS prévoyaient une évolution de leurs dépenses de personnels de 4,7% pour 2009, en 2007 pour cette même année 2009, ils prévoyaient une évolution de +3,6%.*



Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses de fonctionnement - Compte 66 Intérêts de la dette

13

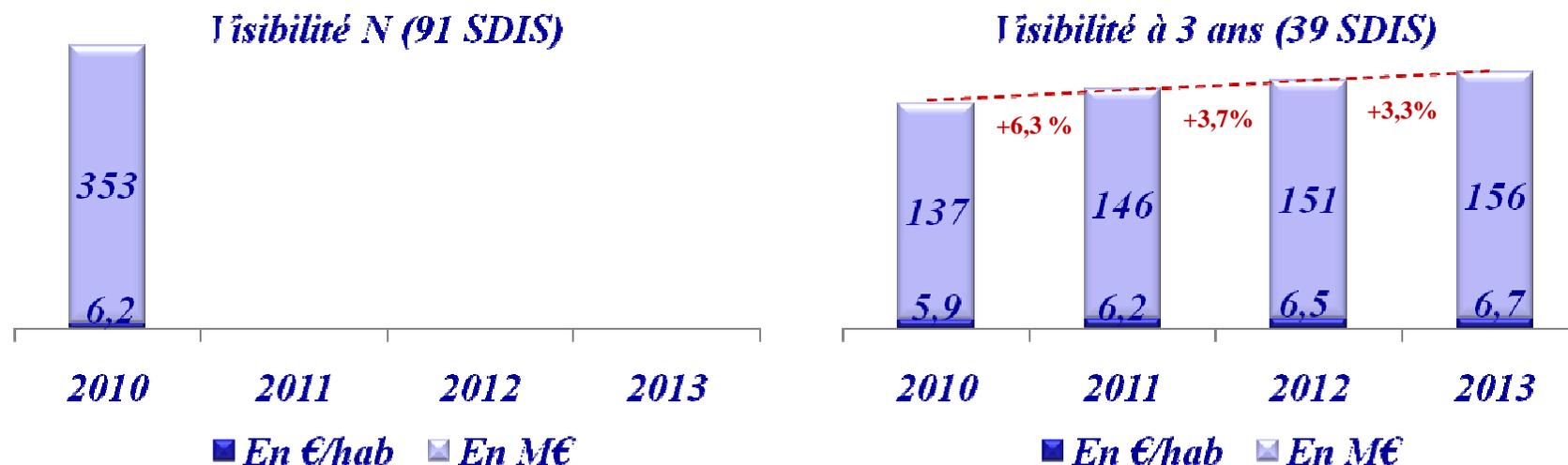


- Le montant des charges financières est de 1,0 € par habitant en 2010,
- L'évolution des charges financières des 39 SDIS ayant fourni des prévisions à 3 ans serait importante de 2010 à 2013, avec un pic en 2012 (+ 20,8% de 2011 à 2012).

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses de fonctionnement - Compte 68 Dotation aux amortissements

14

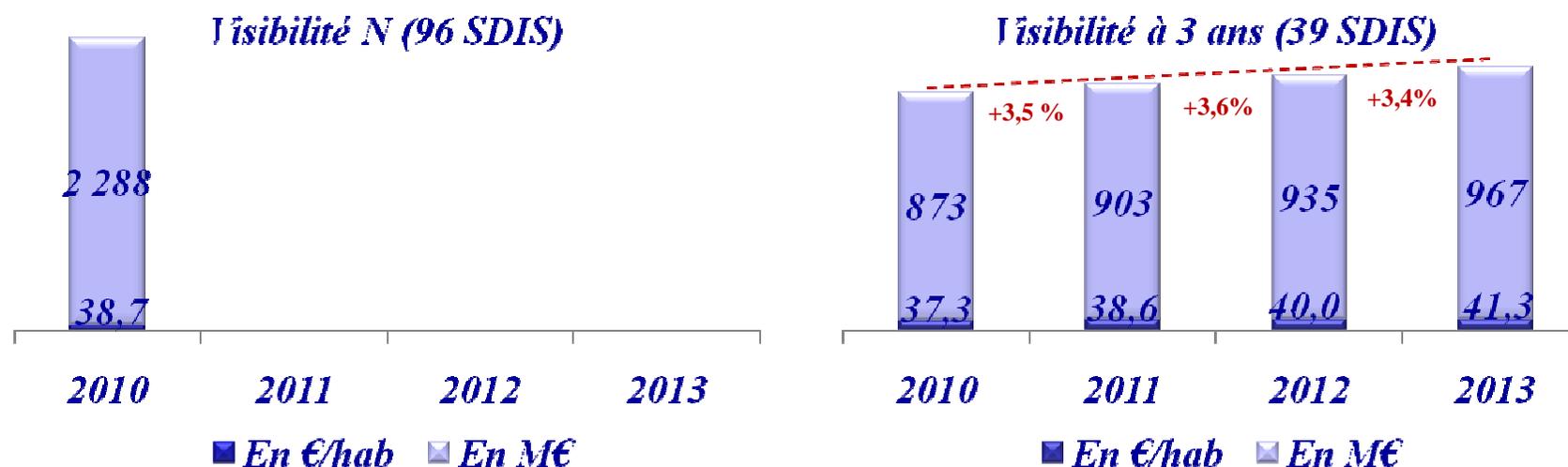


- Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 6,2 € par habitant en 2010.
- Une évolution de +6,3% est attendue de 2010 à 2011, puis une progression de 3,7% et de 3,3% est prévue pour 2012 et 2013 par les 39 SDIS ayant fourni des éléments de prospective.
- 60 SDIS sur les 94 ayant répondu à cette question (64% - 59% en 2009) neutralisent l'amortissement immobilier dans leur budget.
- 10 SDIS ont inscrit des provisions au BP 2010, pour un montant de 14,8 M€ au total.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Participation du Conseil Général (1/2)

15



- La contribution du Conseil Général au SDIS représente 2,3 Md€ au BP 2010, soit 38,7 € par habitant.
- L'évolution de la participation du Département demeure supérieure à l'inflation compte tenu du plafonnement des recettes des communes et EPCI.
- Les prévisions d'évolutions de 39 SDIS affichent des taux d'évolution en baisse pour les 3 prochaines années. Une évolution de +3,5% est prévue en 2011, +3,6% en 2012 et +3,4% en 2013.
- La contribution du Département représente, en 2010, 54% des recettes réelles de fonctionnement des SDIS.

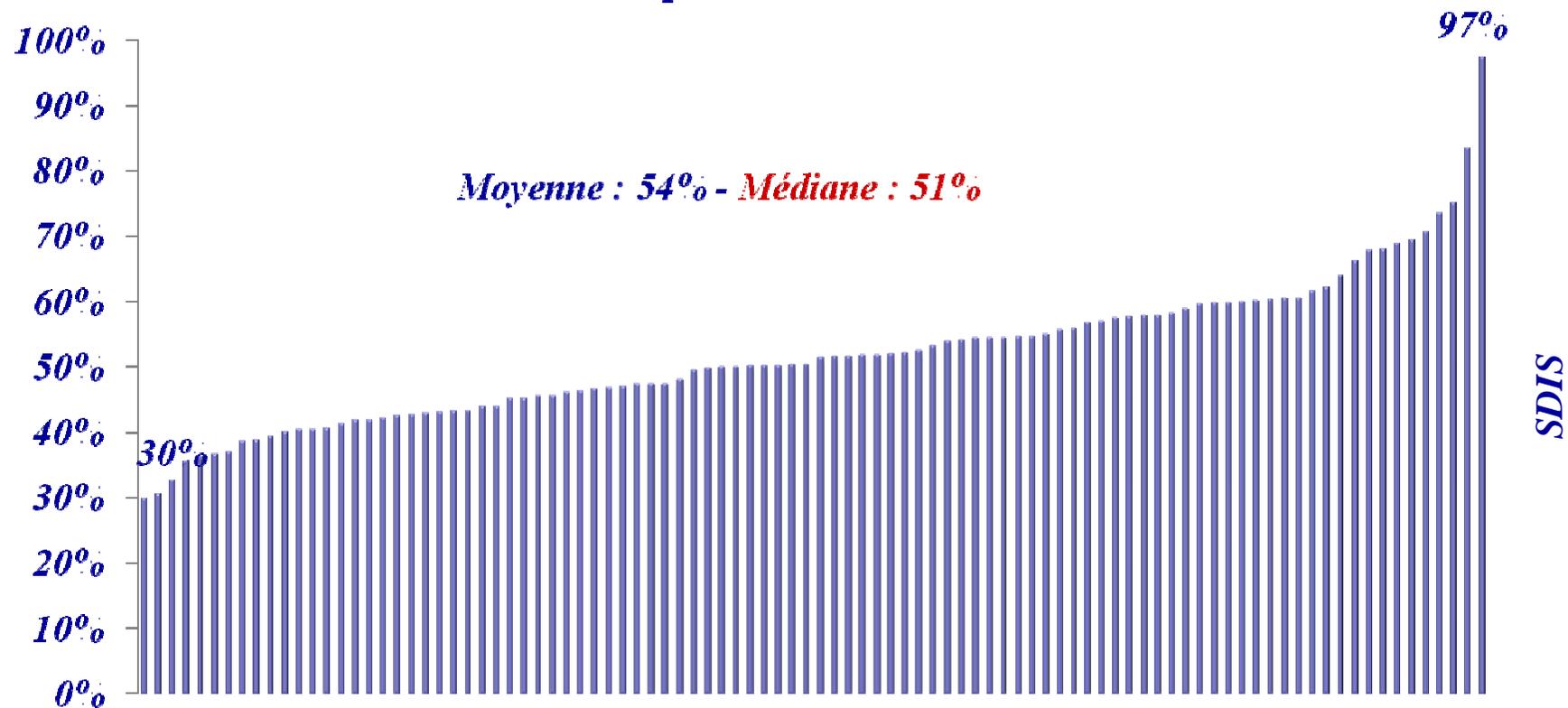
Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Participation du Conseil Général (2/2)

16

- La part "Etat" de la PFR est identifiée dans la contribution du Conseil général pour seulement 11 SDIS sur 92 soit 12%.
- La participation du Département au SDIS varie de 30% à 97% des RFF au BP 2010.

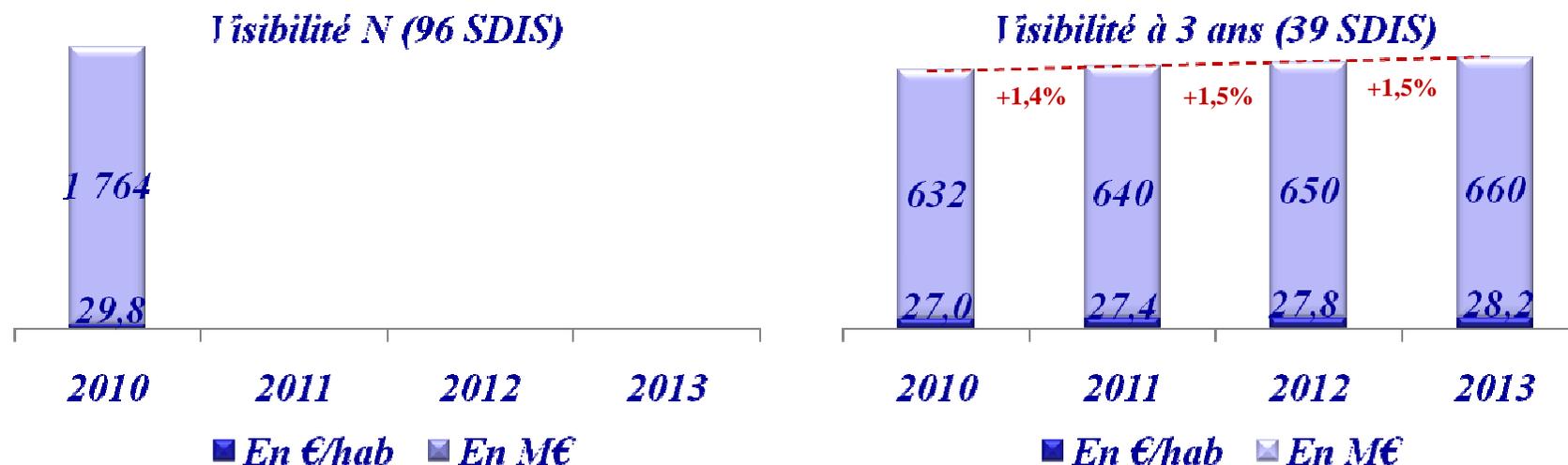
Part de la contribution du Département dans les RRF des 96 SDIS



Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Participation des Communes et EPCI (1/2)

17



- Les contributions des communes et EPCI au SDIS représentent 1,8 Md€ en 2010, soit 29,8 € par habitant.
- L'évolution de la contribution des communes et EPCI à 3 ans devrait se situer autour de +1,5% par an, soit +1,2 € par habitant selon les prévisions fournies par 39 SDIS.
- 14 SDIS sur 93 (15%) ont revu les critères de répartition des contributions des communes et intercommunalités en 2009.

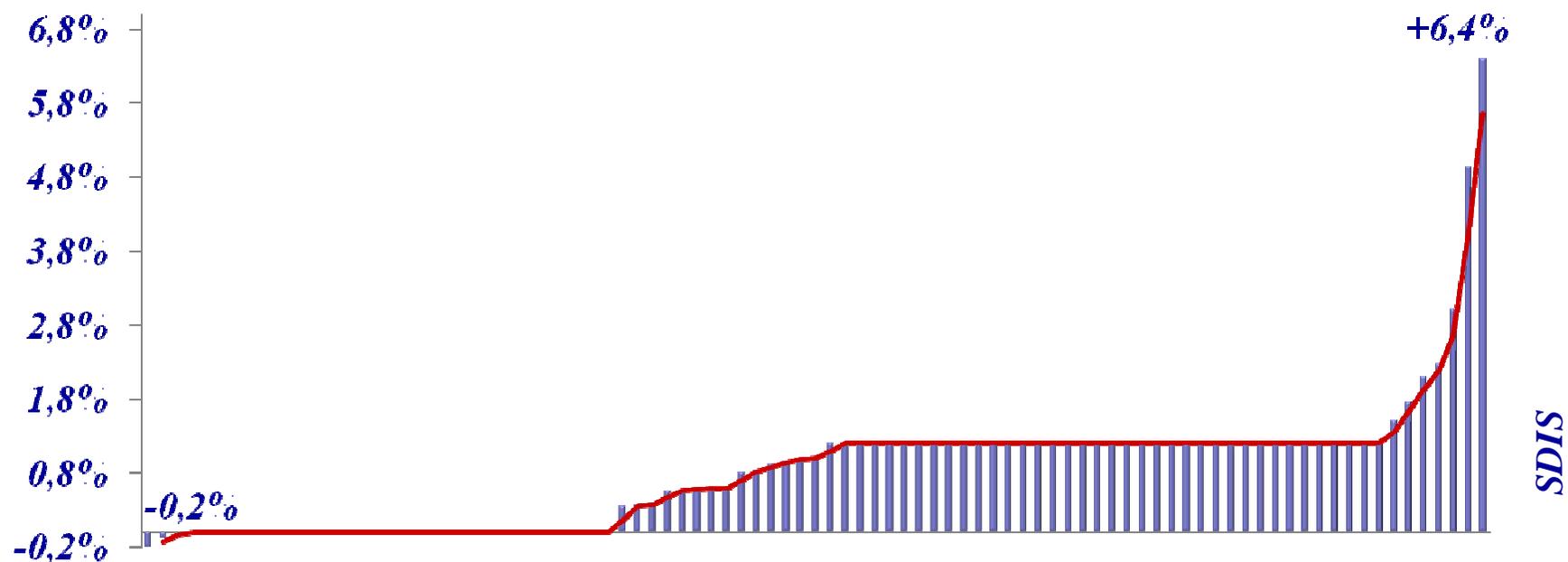
Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Participation des Communes et EPCI (2/2)

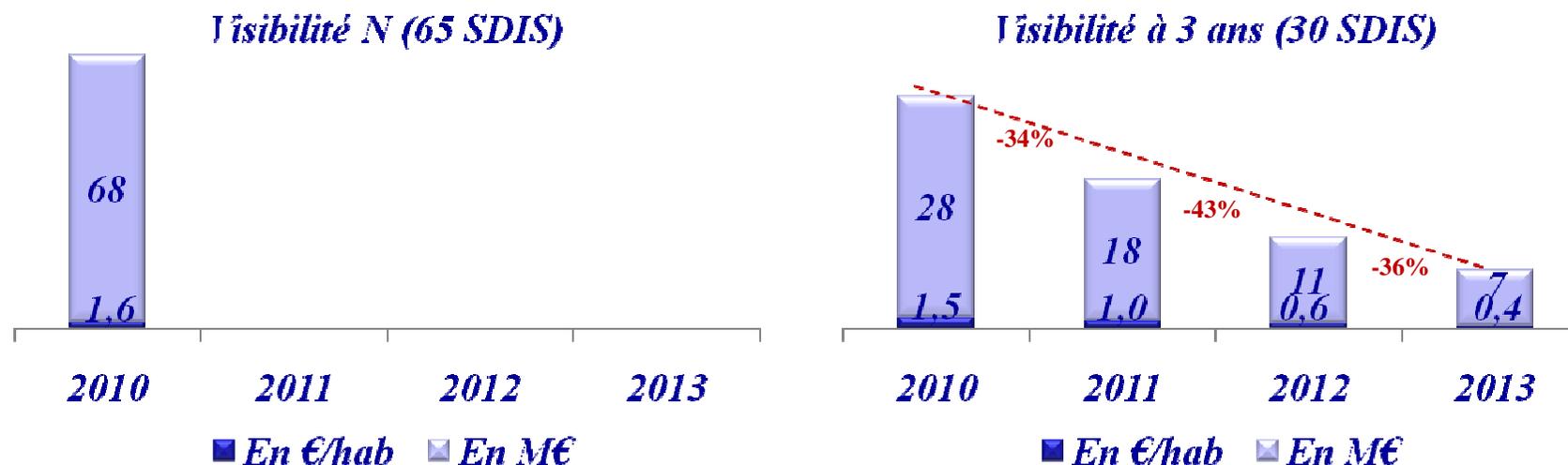
18

➤ L'évolution moyenne des contributions de 2009 à 2010 pour 91 SDIS a été de 0,8%.

Evolution de la contribution des communes et EPCI de 2009 à 2010 (en %)



<i>Evolution < 0</i>	<i>Evolution = 0</i>	<i>Evol* 0 à 1,1%</i>	<i>Evolution = 1,2%</i>	<i>Evol* 1,3 à 6,4%</i>
2 SDIS	30 SDIS	14 SDIS	38 SDIS	7 SDIS

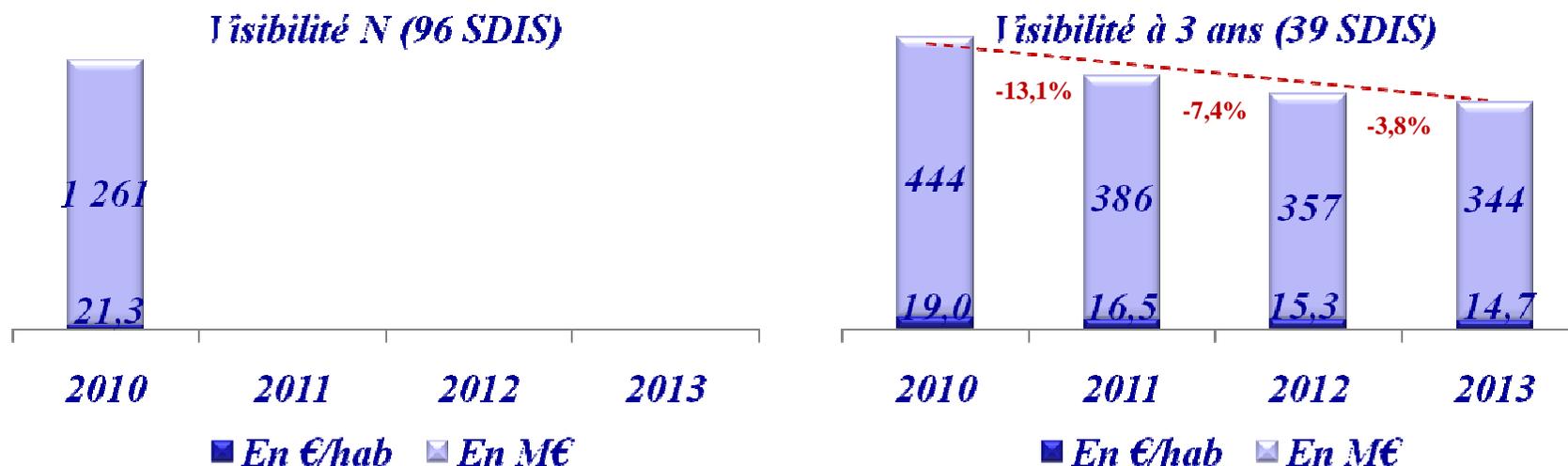


- La reprise de résultat lors du BP 2010 pour équilibrer le budget concerne 65 SDIS pour un montant de 68 M€, soit plus d'1 M€ par SDIS et 1,6 € par habitant.
- Les prévisions de reprise de résultat diminuent fortement d'une année sur l'autre pour les 30 SDIS ayant fourni des données de prospective (-34% de 2010 à 2011, -43% de 2011 à 2012 et -36% de 2012 à 2013).

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement

20



- Les dépenses d'investissement représentent 1,3 Md€ pour 2010, soit 21,3 € par habitant pour 96 SDIS.
- Les SDIS ayant fourni des données de prospective à 3 ans indiquent que les dépenses d'investissement ont tendance à diminuer. Celles-ci passeraient ainsi de 19 € par habitant en 2010 à 14,7 € par habitant en 2013.
- Conformément aux prévisions déjà annoncées en 2009, la baisse la plus importante serait pour 2011 (-13,1% par rapport à 2010).

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les plans pluriannuels

21

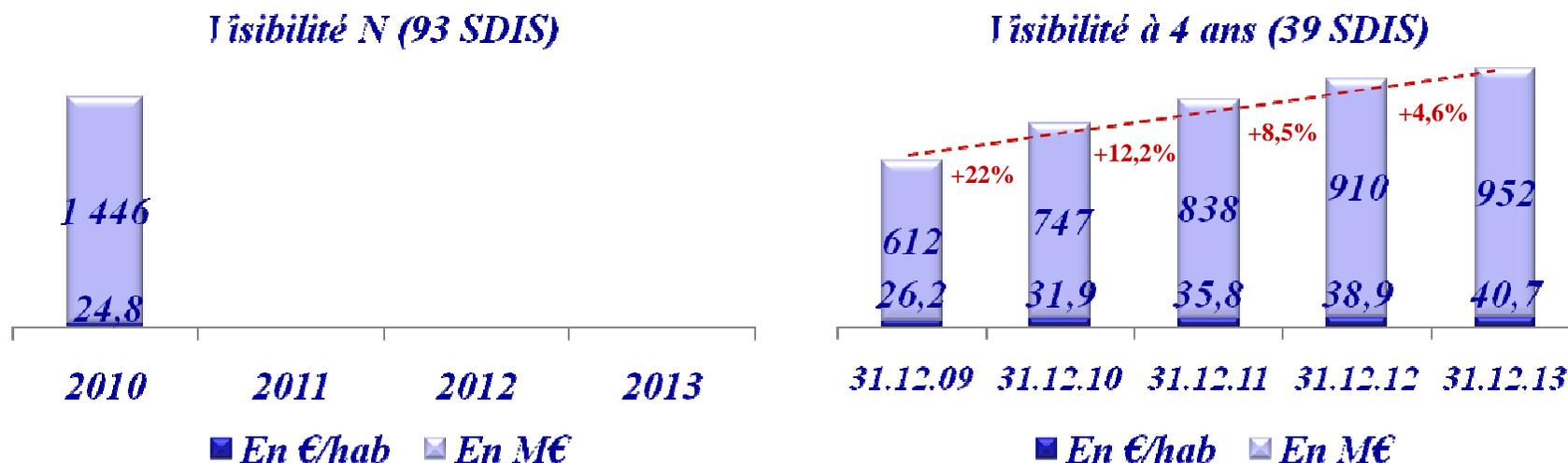
<i>CASDIS ayant délibéré sur un PPI</i>	<i>Pour les véhicules et engins</i>	<i>Pour l'immobilier</i>	<i>Pour l'informatique et les transmissions</i>	<i>Pour la formation</i>	<i>Mise en place des AP/CP pour les véhicules</i>	<i>Mise en place des AP/CP pour l'immobilier</i>
<i>Nombre de réponses</i>	94	92	92	91	84	83
<i>Nombre de "oui"</i>	56	65	41	26	37	65
<i>En %</i>	60%	71%	45%	29%	44%	78%

- *La proportion de SDIS ayant mis en place des plans pluriannuels pour les véhicules et engins, pour l'immobilier, pour l'informatique et les transmissions est comparable à 2009.*
- *Le plan d'équipement est un document obligatoire prévu par l'article L1424-12 du CGCT.*
- *Le plan de formation est également un document obligatoire.*
- *68 SDIS sur 94 (72%) ont mis en place les autorisations de programme et crédits de paiement. 37 SDIS sur 84 (44%) ont mis en place les AP/CP pour les véhicules et 65 sur 83 d'entre eux (78%) les ont mis en place pour l'immobilier.*

Partie 1 : Les finances et la prospective

La dette des SDIS - Le capital restant dû sur 5 années

22



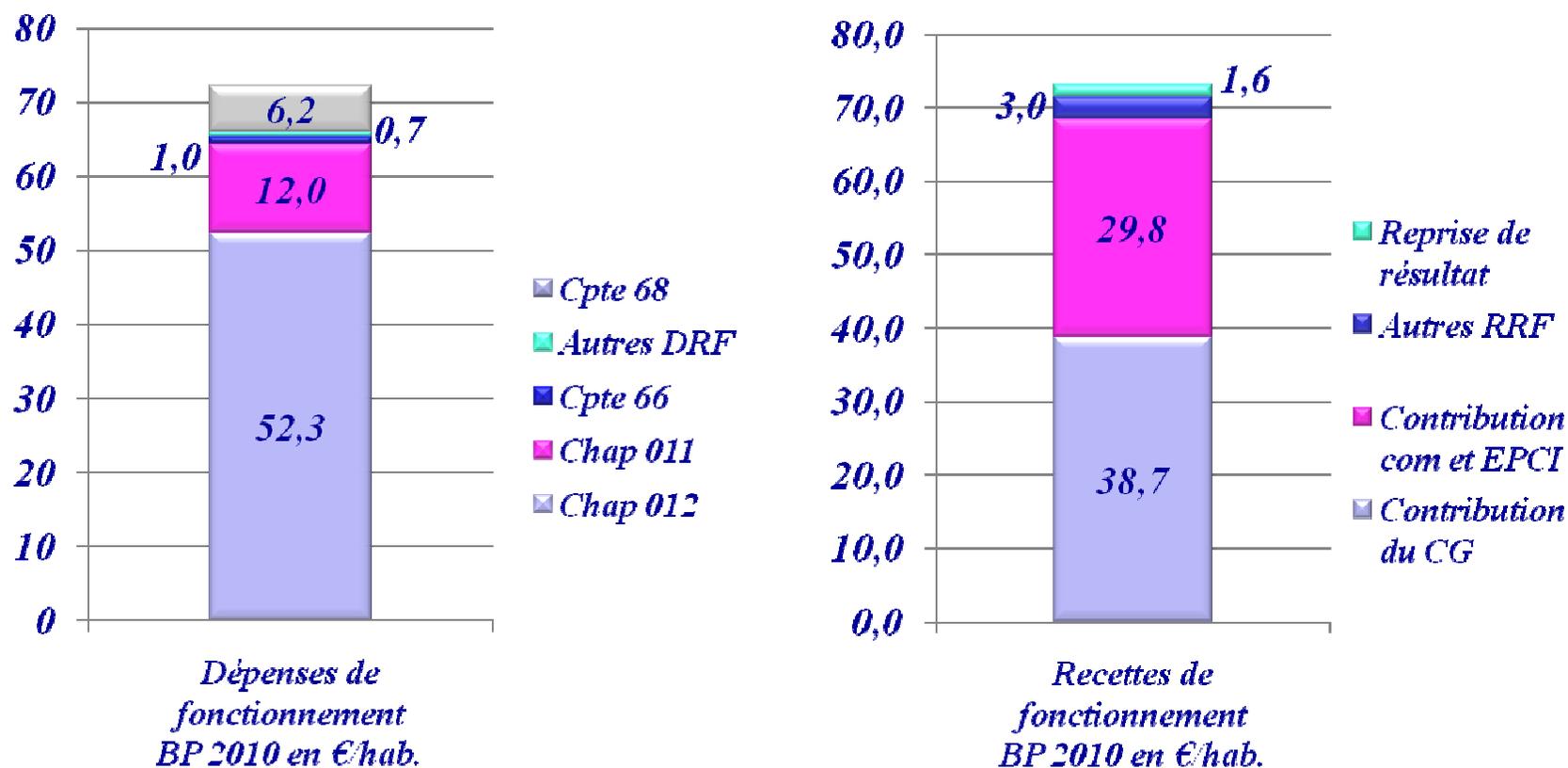
- Le capital restant dû au 31.12.2009 pour 93 SDIS représente 24,8 €/ habitant.
- L'endettement à 4 ans des 39 SDIS ayant fourni les données continue de progresser mais une atténuation est à noter au fur et à mesure des années (+22% de 2009 à 2010, + 4,6% de 2012 à 2013).
- La part de la dette des communes et EPCI représente 4% du stock de dette total des SDIS.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Le budget type des SDIS sur l'année 2010 en fonctionnement

23

- Pour 96 SDIS, les recettes de gestion de l'exercice (contributions CG + communes et EPCI + autres recettes) soit 71,5 € par habitant en moyenne ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement (72,2 € / habitant en moyenne). L'excédent antérieur est donc nécessaire pour équilibrer la section et permet de dégager un résultat de 0,9 € / habitant.

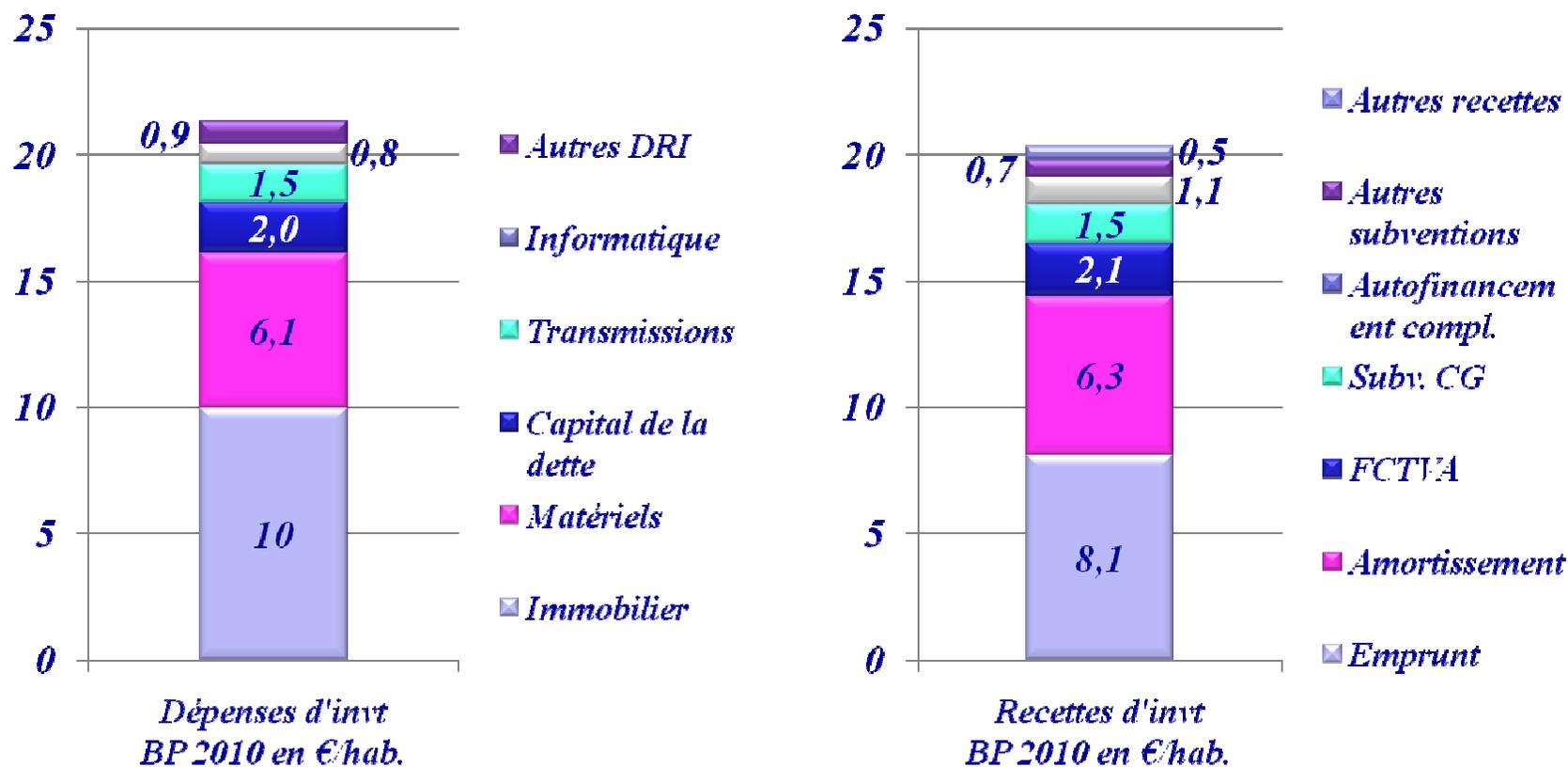


Partie 1 : Les finances et la prospective

Le budget type des SDIS sur l'année 2010 en investissement

24

- Au niveau national, la plupart des SDIS parviennent à assumer leurs dépenses d'investissement, hors immobilier, grâce à l'amortissement et aux diverses subventions.
- L'immobilier est le plus souvent financé par l'emprunt.

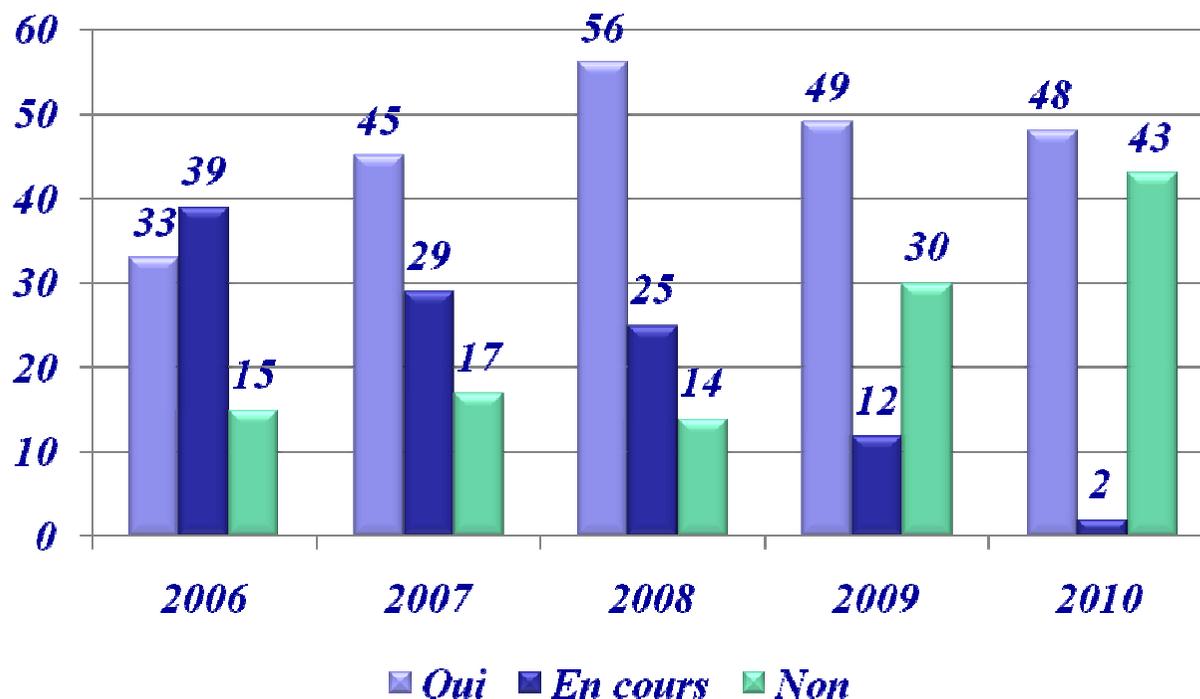


Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

La convention pluriannuelle de l'article L1424-35 du CGCT (1/2)

25

- Depuis 2009, le nombre de SDIS ayant signé une convention avec le Conseil général diminue, il en va de même pour le nombre de conventions "en cours de préparation".
- En 2010, le nombre de SDIS n'étant pas ou plus liés par convention avec le Conseil général est le plus élevé depuis 2006.

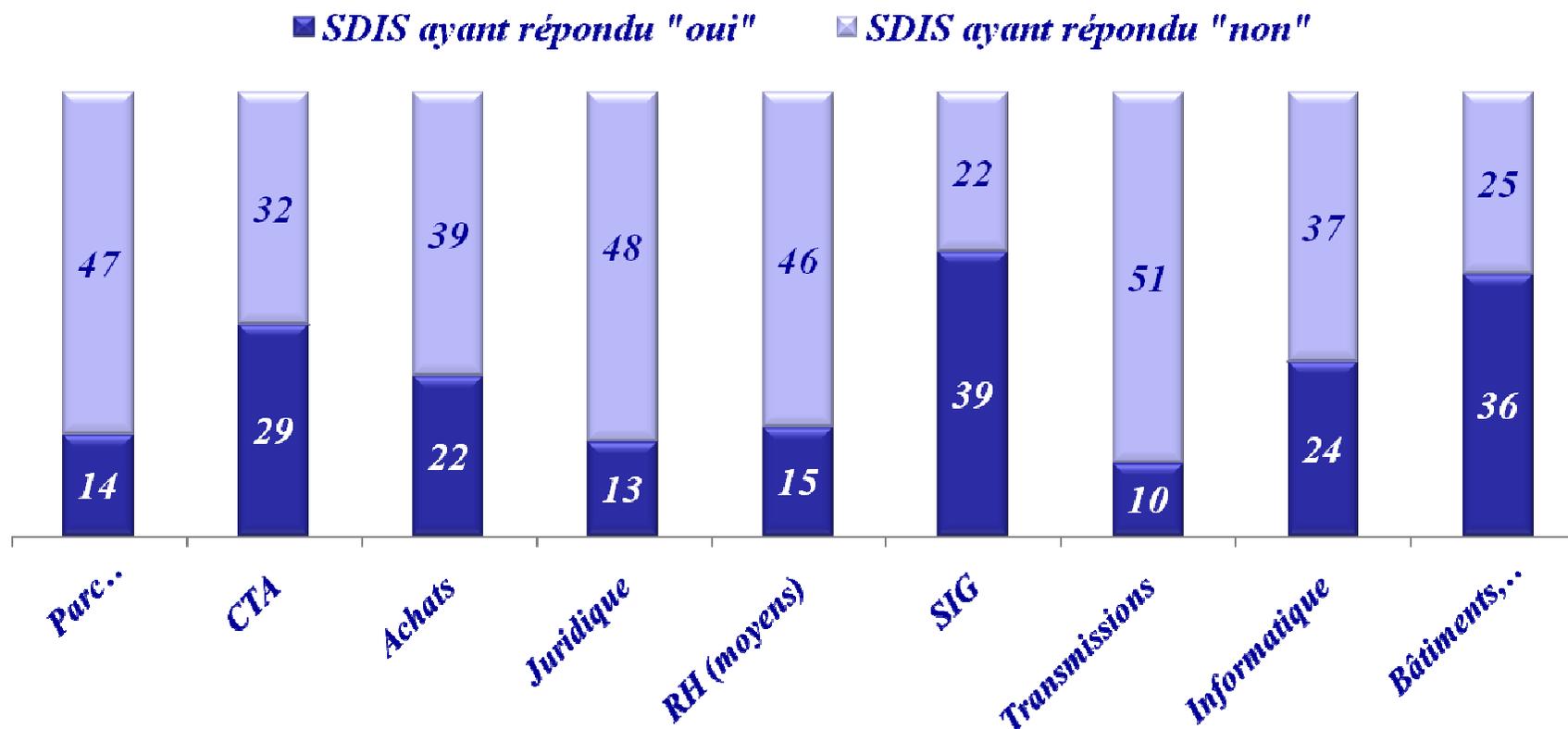


Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

Les relations avec le Conseil Général - La coopération par fonction

26

- Les espaces de coopération établis avec le Conseil Général sont multiples. **61 SDIS sur 91 (67%)** ont déjà mis en œuvre des actions. Ce chantier est en cours pour 6 autres SDIS.
- Les autres axes de coopération : imprimerie, finances, dette, trésorerie, coopération internationale, social, véhicules, communication, médecine du travail.

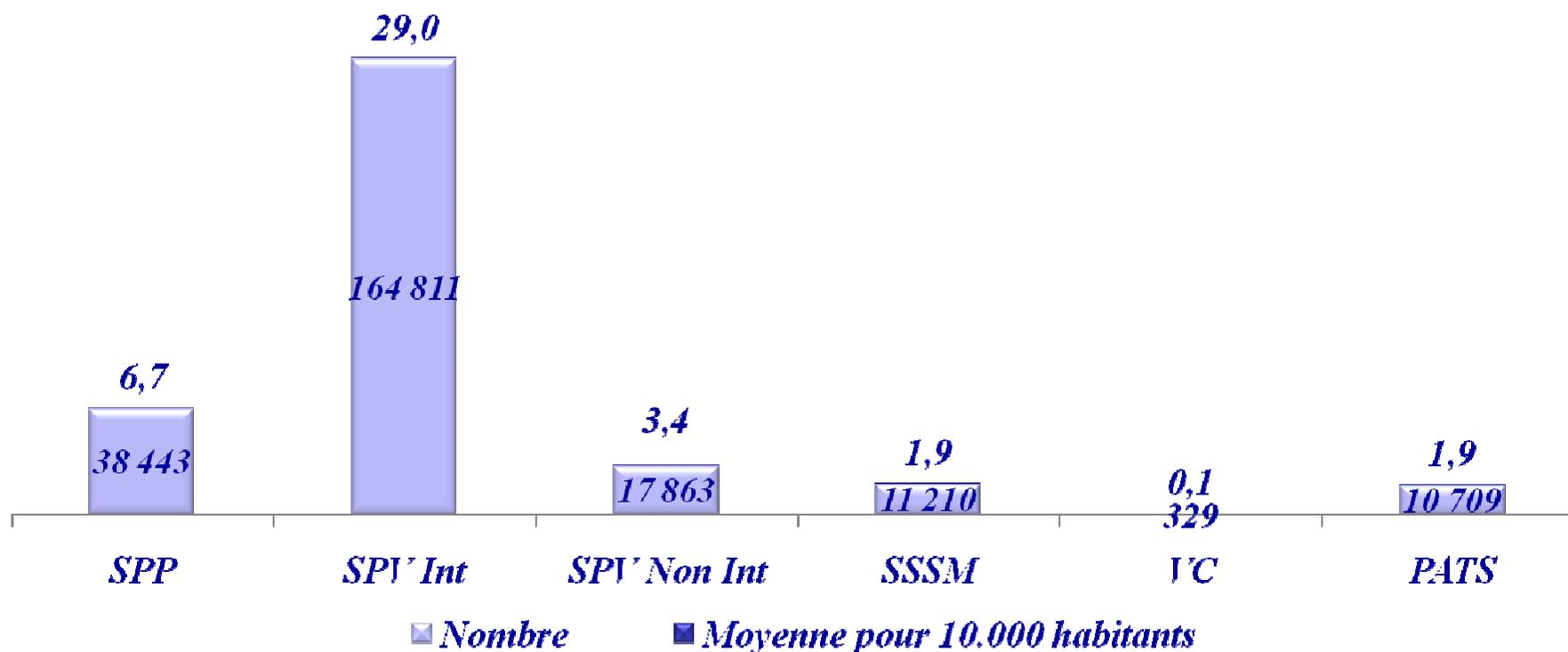


Partie 3 : Les ressources humaines

Tableau de synthèse des effectifs

27

- Les 93 SDIS employaient au 31.12.2009 214.464 Sapeurs-Pompiers intégrés (SPV et SPP y compris le SSSM) et 17.863 Sapeurs-Pompiers Volontaires non intégrés, soit au total 232.327 Sapeurs-Pompiers.
- 1.955 SPV pourraient être intégrés dans les prochaines années (cela concerne 13 SDIS).



Partie 3 : Les ressources humaines

Les créations de postes

28

- *Pour les 54 SDIS ayant fourni des données jusqu'au BP 2011, 233 postes devraient être créés de 2009 à 2011, répartis en 168 postes de SPP et 65 postes de PATS.*
- *16 SDIS ont prévu une réduction d'effectifs de 2009 à 2010.*

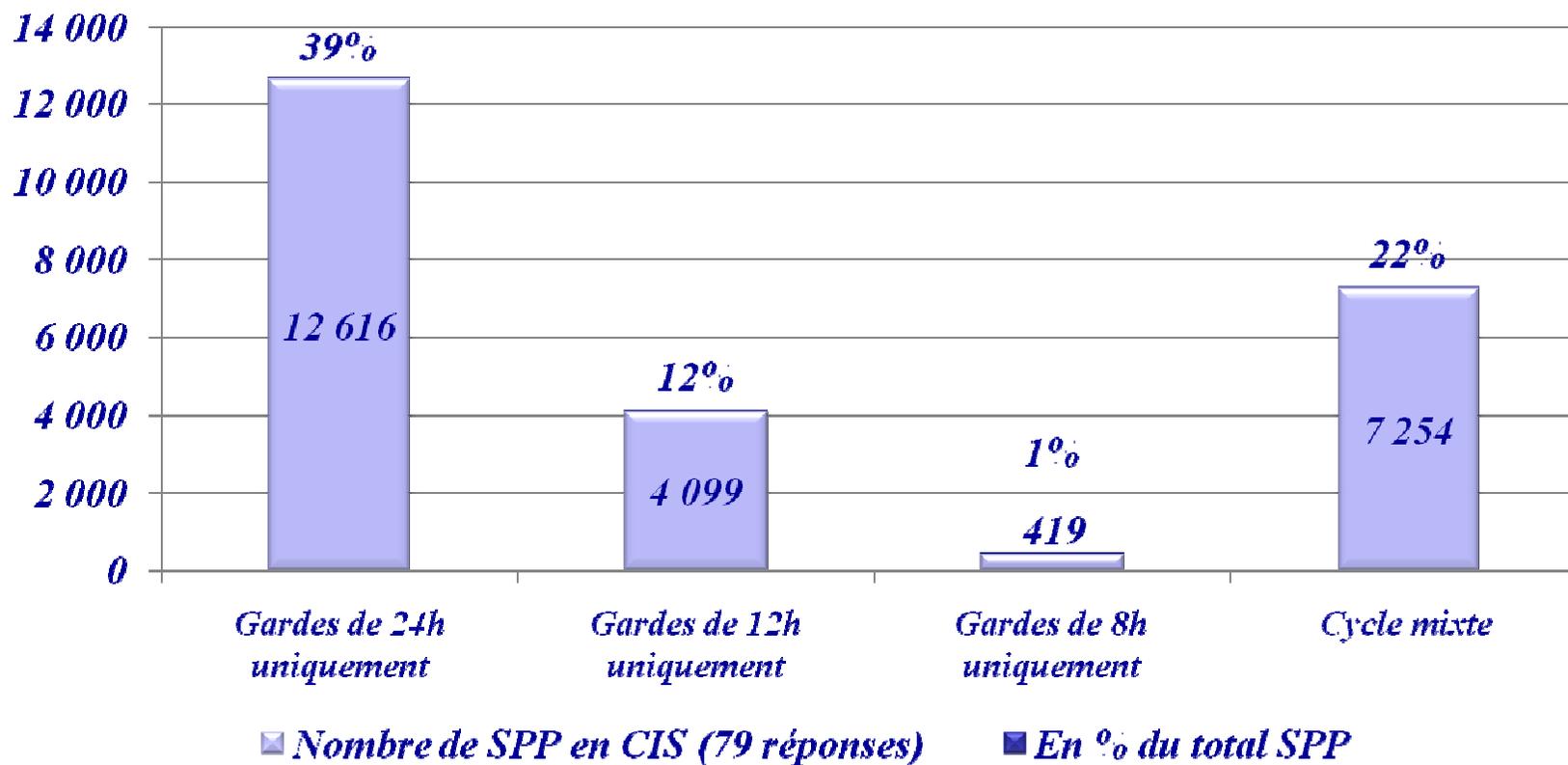
<i>54 SDIS</i>	<i>SPP</i>	<i>PATS</i>	<i>Total</i>
<i>Postes budgétés au 31.12.2009</i>	<i>21 392</i>	<i>6 214</i>	<i>27.606</i>
<i>Postes budgétés au 31.12.2010</i>	<i>21 437</i>	<i>6 263</i>	<i>27.700</i>
<i>Postes budgétés au BP 2011</i>	<i>21 560</i>	<i>6 279</i>	<i>27 839</i>
<i>Ecart</i>	<i>+ 168</i>	<i>+ 65</i>	<i>+ 233</i>

Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels en CIS (2/2)

29

- Le régime de travail de 24 heures “pur” concerne 39% des SPP des 79 SDIS ayant répondu à cette question.
- Le régime de gardes de 12h concerne 12% du total des SPP ayant répondu, le cycle mixte 22% et le régime de 8 heures 1% des SPP de ces SDIS.

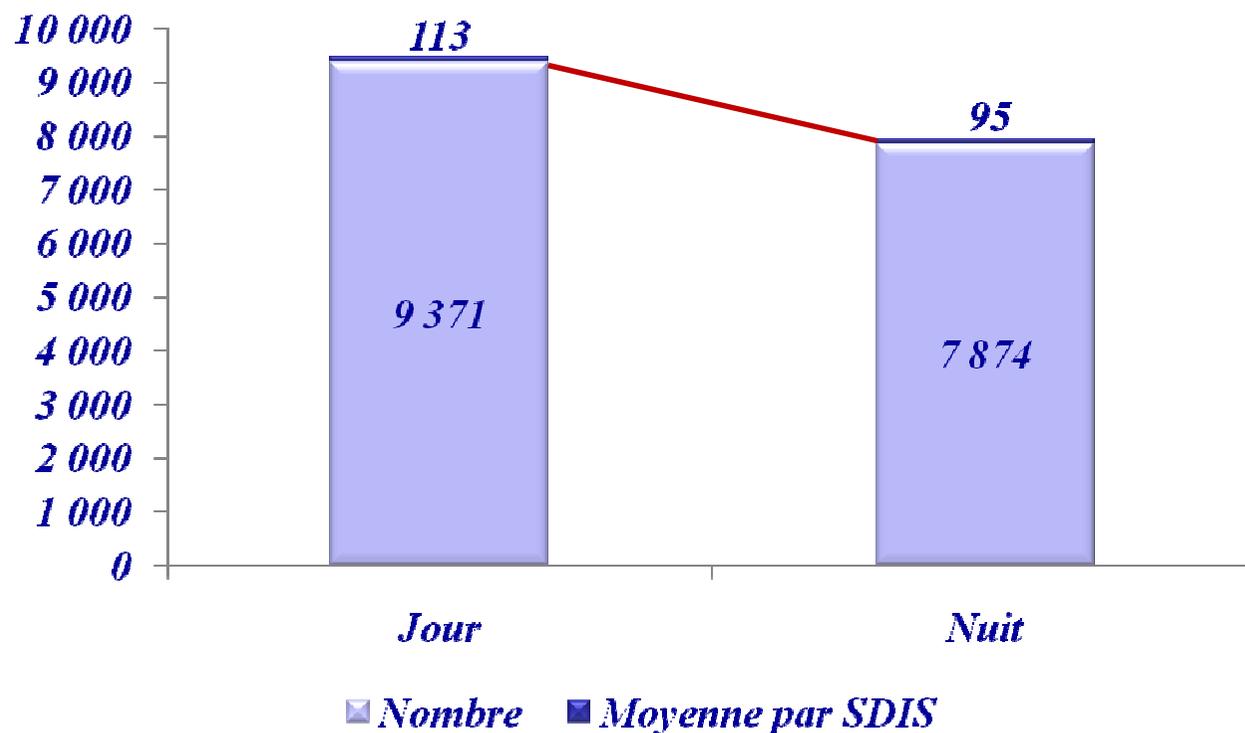


Partie 3 : Les ressources humaines

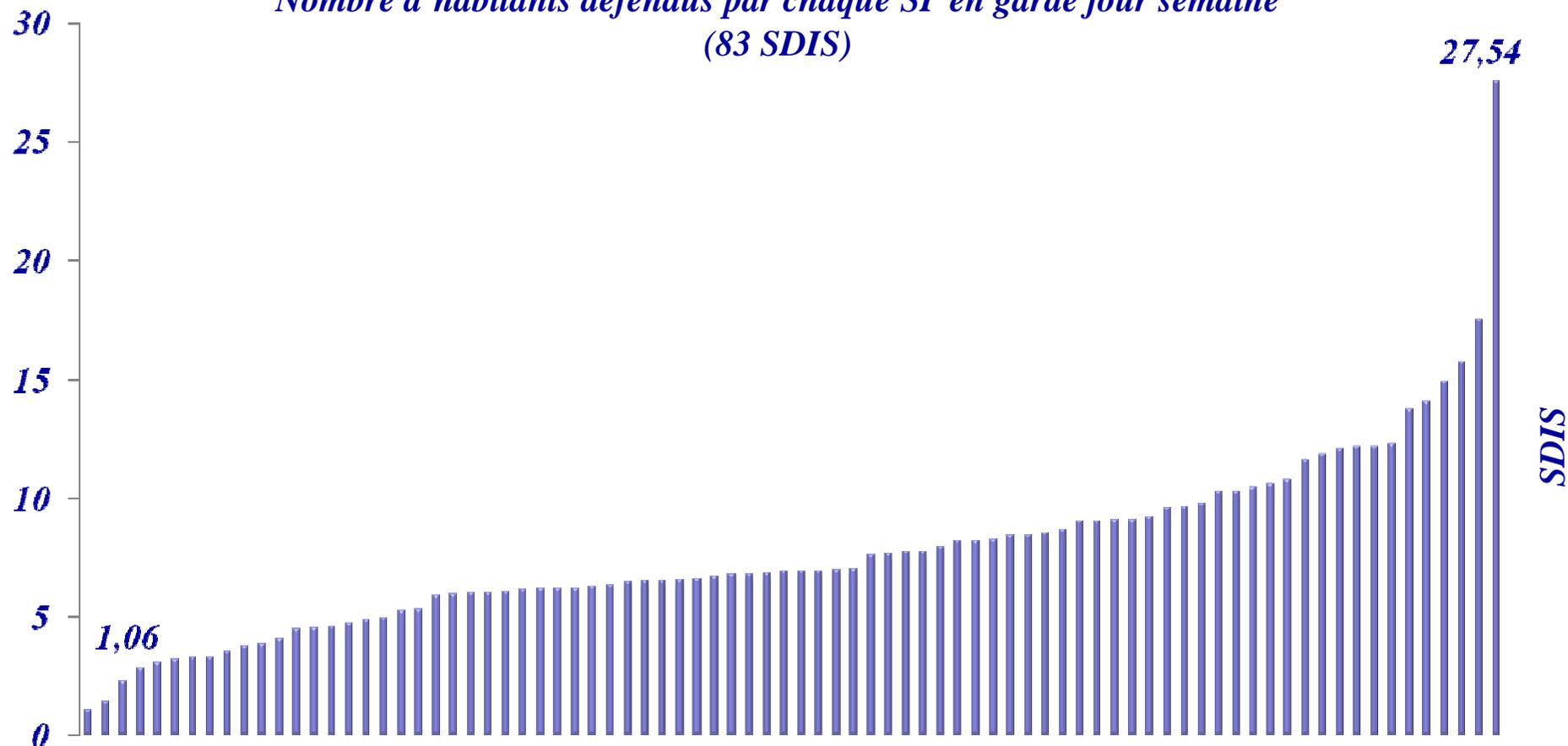
L'effectif à la garde en semaine

30

- Les SPP et SPV à la garde casernée par jour en période normale (effectifs réels observés en journée en 2009) sont, pour les 83 SDIS ayant répondu, répartis entre 54% pour le jour et 46% pour la nuit, ce qui évolue peu d'une année sur l'autre.
- 5.488 habitants sont défendus par chaque sapeur-pompier en garde le jour et 6.532 habitants sont défendus par chaque sapeur-pompier en garde la nuit.



Nombre d'habitants défendus par chaque SP en garde jour semaine
(83 SDIS)

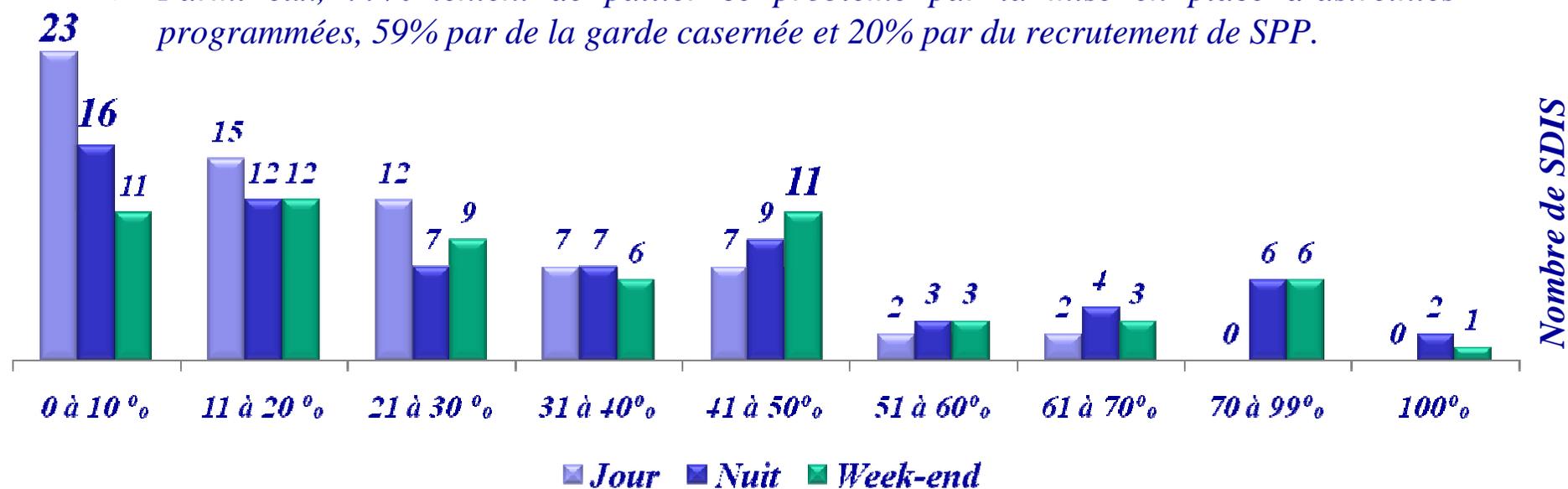


Partie 3 : Les ressources humaines

Part des SPV dans les gardes casernées

32

- Pour 89 SDIS sur 93 (96 %), les SPV assurent des gardes casernées en CIS.
- Sur les 68 SDIS ayant répondu à cette question, la proportion de gardes assurées par les SPV (uniquement gardes physiques casernées, % indicatif) est très variable et va de 0 à 87% le jour et de 0 à 100% la nuit et le week-end.
- Les SPV demeurent donc très présents dans la garde et pas seulement dans l'astreinte.
- 96% des SDIS ayant répondu rencontrent des difficultés de disponibilité de SPV en journée en semaine et 26% la nuit, le week-end et les jours fériés.
- Parmi eux, 77% tentent de pallier ce problème par la mise en place d'astreintes programmées, 59% par de la garde casernée et 20% par du recrutement de SPP.

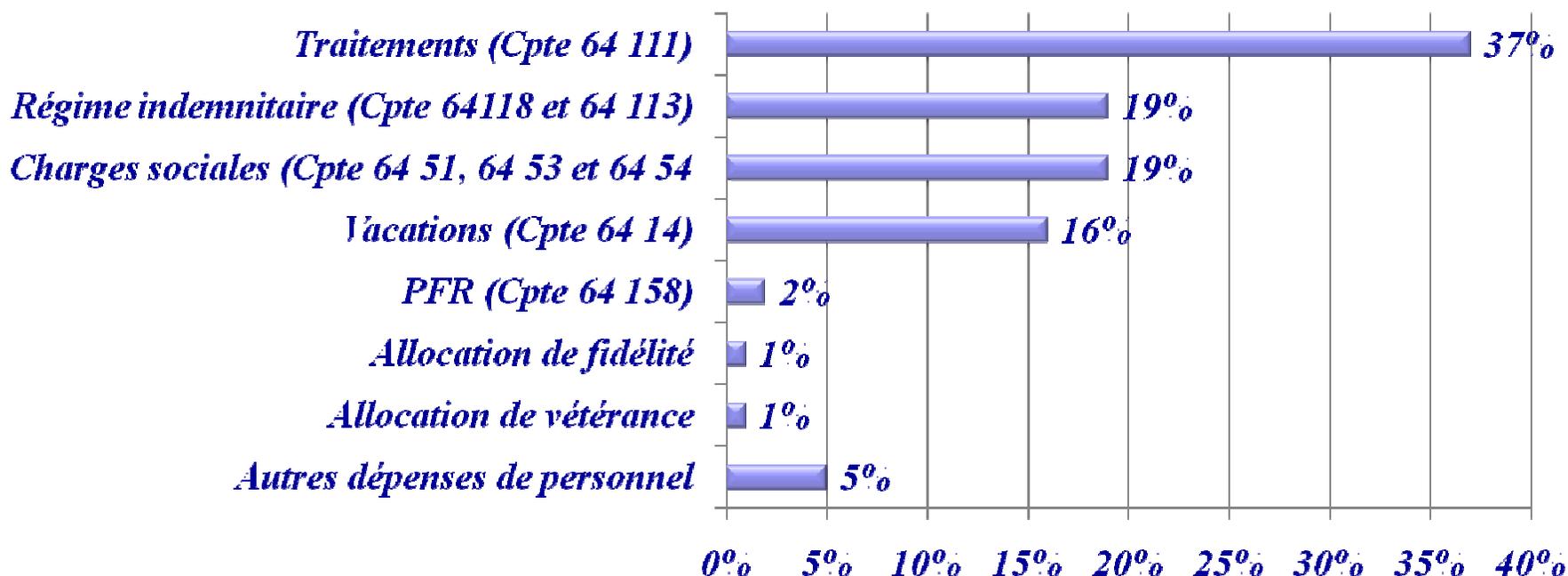


Partie 3 : Les ressources humaines

Les dépenses de personnel des SDIS

33

- Le montant total des dépenses de personnel du CA 2009 (Chapitre 012) représente une moyenne de 49,5 €/habitant au niveau national.
- La répartition de ces charges est inchangée par rapport à 2008. Les traitements représentent 37%, le régime indemnitaire (hors prime de feu car incluse dans le traitement de base) et les charges sociales représentent 19% chacun, les vacances 16%, les autres dépenses représentent moins de 10% de ce chapitre 012.



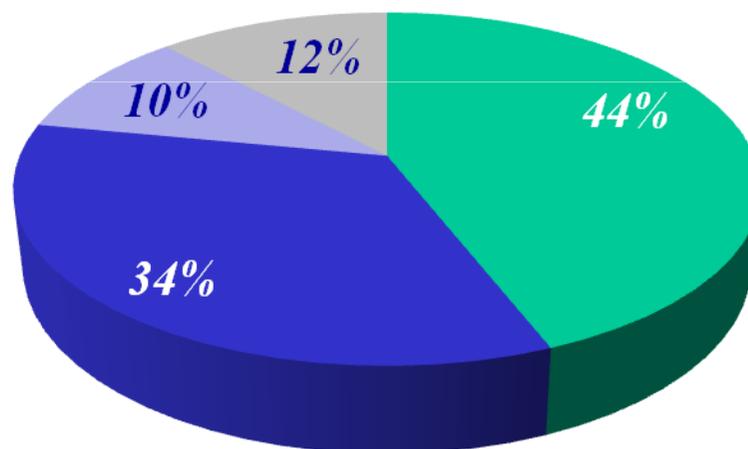
Partie 3 : Les ressources humaines

Les dépenses de vacances

34

- Les dépenses de vacances au CA 2009 représentent une moyenne de 8,0 €/habitant au niveau national.
- Les vacances sont, comme en 2008, majoritairement affectées aux gardes et astreintes (44%), les vacances pour opérations (interventions) représentent 1/3 du total (34%), les vacances pour formation stagnent autour de 10% en 2009.

Part dans le total des vacances 2009



■ Gardes et astreintes ■ Interventions
■ Formation ■ Autres

Partie 4 : Les sapeurs-pompiers volontaires

Le sexe, l'ancienneté, les entrées et sorties des sapeurs-pompiers volontaires

35

Au 31.12.2009	Le sexe des SPV (79 réponses)		L'ancienneté des SPV (76 réponses)				Les entrées et les sorties en 2009 (79 réponses)	
	Féminin	Masculin	Moins de 5 ans	De 6 à 15 ans	Plus de 15 ans	Qualité des données	Nb. de SPV "entrants"	Nb. de SPV "sortants"
Nombre de SPV	23 954	135 352	55 476	54 582	43 702	62 réponses mesurées	13 661	14 554
En %	15%	85%	36%	35%	28%	82%		- 893

- Les SPV sont majoritairement des hommes (85%). A noter toutefois la progression du nombre de femmes par rapport aux données de 2008.
- La part des SPV ayant une ancienneté inférieure à 5 ans demeure identique à la part des SPV ayant une ancienneté de 6 à 15 ans.
- La part des SPV ayant une ancienneté supérieure à 15 ans est moins élevée.
- 82% des 76 SDIS ont fourni des réponses mesurées, ce qui est plus que l'an passé (78%).
- Le solde "entrées - sorties" est négatif en 2009. Il est de -893. Il y a donc eu plus de sorties que d'entrées au niveau national en 2009.

Partie 4 : Les sapeurs-pompiers volontaires

Le montant des vacances perçu par les sapeurs-pompiers volontaires

36

<i>Le montant des vacances perçues par les SPV en 2009</i>							
<i>Nombre de SPV</i>	<i>De 0 à 500 € /an</i>	<i>De 500 à 1.800 € / an</i>	<i>De 1.800 à 3.000 € / an</i>	<i>De 3.000 à 6.000 € / an</i>	<i>De 6.000 à 10.000 € / an</i>	<i>De 10.000 à 15.000 € / an</i>	<i>Plus de 15.000 € / an</i>
<i>Total SPV (52 réponses)</i>	25 600	35 265	21 830	23 026	6 997	1 587	199
<i>En %</i>	22%	31%	19%	20%	6%	2%	0%

- 53% des SPV ont perçu moins de 1.800 € de vacances en 2009, soit moins de 150 € par mois.
- 92% des SPV ont perçu moins de 6.000 € de vacances en 2009, soit moins de 500 € par mois.
- Seuls 8% d'entre eux ont donc perçu plus de 500 € par mois de vacances en 2009 (6% en 2008).
- Enfin, moins de 1% des SPV ont perçu plus de 1.250 € par mois de vacances en 2009.